

PRESENTATION DU SMIRGEOMES

➤ Qu'est ce que le SMIRGEOMES?

Créé en 1981, le SMIRGEOMES est le Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères du secteur Est de la Sarthe.

C'est la collectivité territoriale responsable de la collecte et du traitement des déchets ménagers dans l'Est de Sarthe.

➤ Le territoire

Le SMIRGEOMES regroupe **90 communes** : 88 communes de l'Est de la Sarthe et 2 communes du Loir et Cher, ce qui représente **82 174 habitants** (1/4 du département de la Sarthe en surface et 15 % de la population). Le syndicat se compose de **6 Communautés de Communes** et de **quelques communes indépendantes** :

<i>C.C. du Pays Bilurien</i>	<i>6 543 hab.</i>	<i>Bessé sur Bray</i>	<i>2 597 hab.</i>
<i>C.C. du Pays des Brières et du Gesnois</i>	<i>20 423 hab.</i>	<i>Champagné</i>	<i>3 294 hab.</i>
<i>C.C. du Pays Calaisien</i>	<i>7 980 hab.</i>	<i>Mondoubleau</i>	<i>1 608 hab.</i>
<i>C.C. du Pays de l'Huisne Sarthoise</i>	<i>22 890 hab.</i>	<i>Ruillé sur le Loir (C.C. Val du Loir)</i>	<i>1 205 hab.</i>
<i>C.C. du Val de Bray</i>	<i>9 397 hab.</i>	<i>Sargé sur Bray</i>	<i>975 hab.</i>
<i>C.C. de Lucé</i>	<i>5 263 hab.</i>		

➤ L'organisation

Chaque commune est représentée par un délégué, issu des conseils communautaires ou municipaux. L'ensemble des 90 délégués forme le **Conseil Syndical** qui vote le budget et décide de la mise en place des différents projets (environ 4 réunions par an).

Le Conseil Syndical élit **un Président**, 4 vice-présidents et 15 membres : ces 20 personnes forment le **Bureau Syndical**, responsable de la gestion de la structure. Le bureau se réunit une dizaine de fois dans l'année.

Des groupes de travail, ou **commissions**, composés des élus des différentes collectivités, réfléchissent en amont des projets sur les grandes orientations du syndicat. Les commissions sont animées par le président ou un vice président. Pour rappel, lors du précédent mandat, nous avons créé les commissions suivantes :

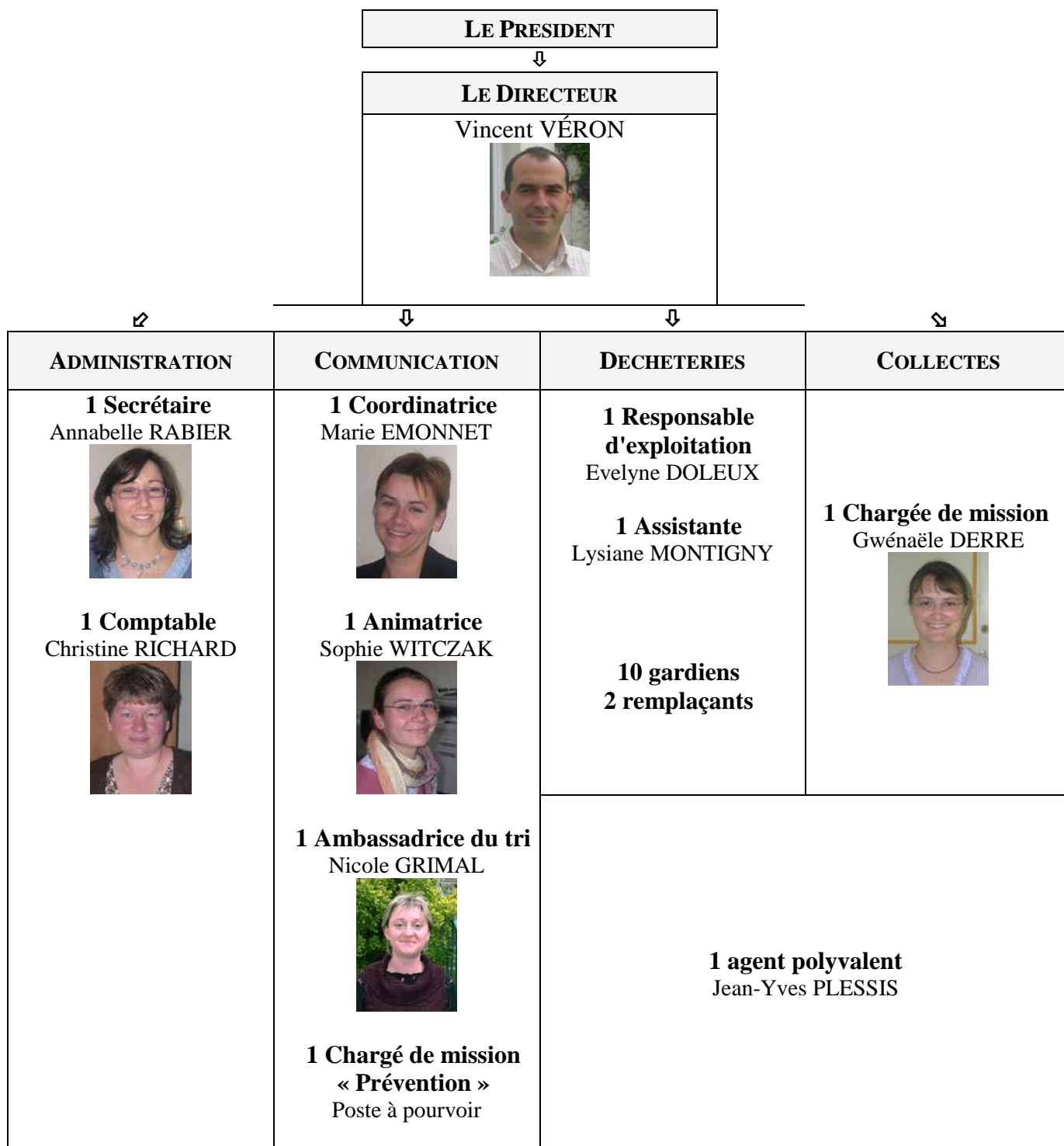
Commission Collectes
Commission Finances
Commission Déchèteries

Commission Traitement des OMR
Commission Réduction des déchets à la source

La commission d'appel d'offres, composée du président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, se réunit plusieurs fois dans l'année pour attribuer les différents marchés formalisés (appels d'offres ouverts, etc...)

➤ Le personnel

Le personnel du SMIRGEOMES est composé de 24 salariés qui assurent le fonctionnement quotidien de la structure et mettent en œuvre les décisions du conseil syndical et du bureau, sous la responsabilité du président.

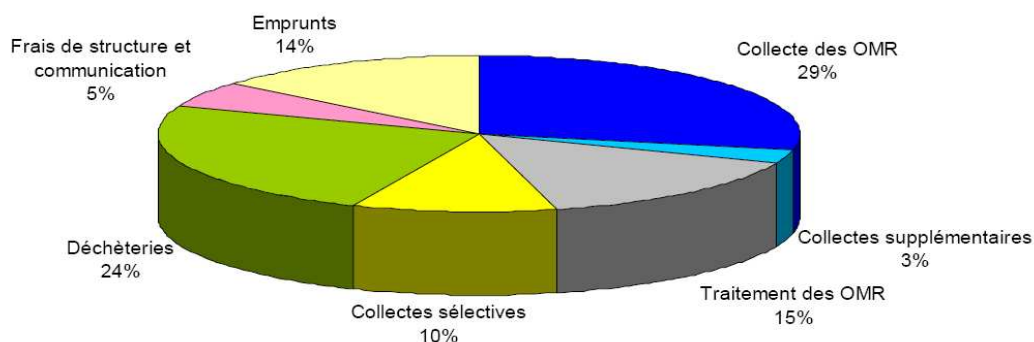


➤ Le Budget

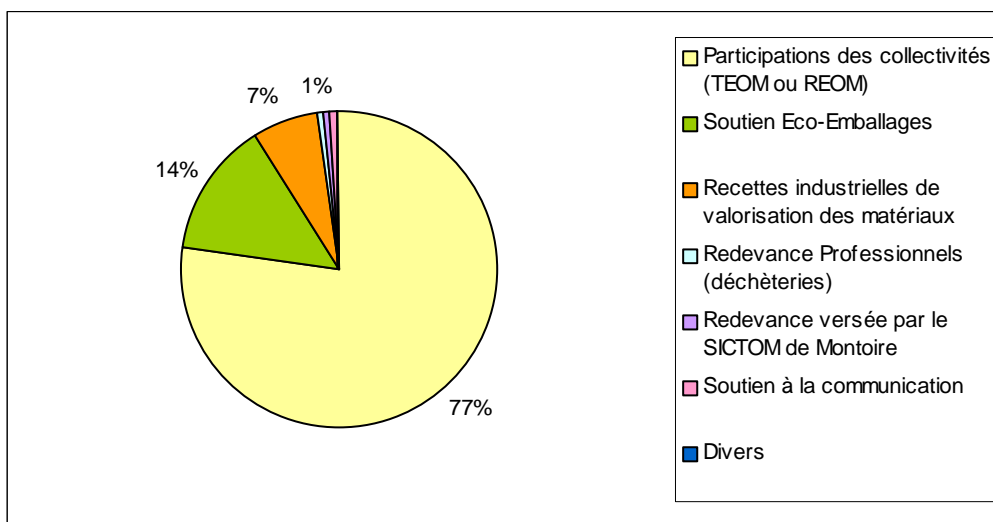
Budget de fonctionnement 2007 = 6 455 169 €

Les coûts par habitant en 2007

LE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées en 2007
<i>Collecte des Ordures ménagères résiduelles</i>	17,29 €/hab.
<i>Traitement des Ordures ménagères résiduelles</i>	9,12 €/hab.
<i>Collectes sélectives</i>	6,39 €/hab.
<i>Fonctionnement des déchèteries</i>	14,90 €/hab.
<i>Frais de fonctionnement de la structure</i>	2,34 €/hab.
<i>Communication</i>	0,82 €/hab.
<i>Participation au titre des remboursements d'emprunt</i>	8,54 €/hab.
<i>Services supplémentaires (C2 et sacs bleus)</i>	1,71 €/hab.
MONTANT GLOBAL	61,11 €/hab.



Répartition des recettes de fonctionnement du SMIRGEOMES



➤ Les Missions du SMIRGEOMES

1. *La collecte*

La collecte des ordures ménagères résiduelles est confiée à un prestataire privé, COVED S.A.

Les ordures ménagères sont collectées en bacs (fournis par le SMIRGEOMES). La maintenance des bacs est assurée par la société VEOLIA Propreté, la fourniture des bacs et des systèmes d'identification par la société SULO.

Le personnel du SMIRGEOMES assure la gestion des réclamations des usagers et contrôle les interventions des prestataires.

Les collectes sélectives



- **190 espaces de tri** sont composés :
- un **conteneur vert** pour les bouteilles, pots et bocaux en verre,
 - un **conteneur jaune** pour les emballages (flacons plastiques, les films plastiques, les emballages métalliques et les briques alimentaires et les cartonnettes)
 - et un **conteneur bleu** pour les journaux, magazines, prospectus.

Le vidage de ces conteneurs est assuré par la société COVED S.A.

Un programme de renouvellement complet sera engagé en 2008, il se prolongera sur plusieurs années.

- **Une collecte sélective en porte à porte** des emballages (sacs jaunes) est assurée tous les quinze jours sur l'ensemble du territoire à l'aide de bennes bi compartimentées (collecte simultanée des ordures ménagères et des sacs jaunes).

4 communes (Bouloire, Cherré, La Ferté Bernard et Savigné l'Evêque) bénéficient également d'une collecte des journaux-magazines en porte à porte (sacs bleus). Ce service supplémentaire est intégralement financé par les habitants de ces communes.

Cette collecte est assurée par la société COVED S.A.

Les Déchèteries : Le SMIRGEOMES gère également un réseau de **13 déchèteries**.

- | | |
|--|---|
| • La Ferté Bernard : "La Champfordière" | • Connerré – Thorigné : "Les Orées" |
| • Montaillé - Saint Calais : "La Chasselouvière" | • Tuffé : "Le Champ de la Croix" |
| • Mondoubleau : "Z.A. de l'Entonnoir" | • Le Grand Lucé : " La Floriène, ZA La Prairie" |
| • Savigné l'Evêque : "Passe-Vite" | • Lombron : "Le Paturail" |
| • Bessé sur Braye : "rue du Val de Braye" | • Maisoncelles-Bouloire : "Le Buisson Réjouï" |
| • Vibraye : " La Retrourie" | • Saint Mars la Brière : "La Grande Ouserie" |
| • Montmirail : "La Bausserie" | |

En outre, le SMIRGEOMES prend en charge les déchets collectés sur l'Ecopoint de Champagné.

Le gardiennage des déchèteries est assurée en régie par 10 agents du SMIRGEOMES (+ 2 remplaçants).

Le transport des bennes mises en place sur les déchèteries est assuré par différents prestataires de service :

- VEOLIA Propreté (pour les encombrants, cartons, gravats) ;
- ISS Environnement (pour les végétaux) ;
- JB SOL (pour le bois) ;
- SARL DEROUIN (pour les métaux) ;
- CHIMIREC (pour les D.D.M. = déchets toxiques).

Le développement d'une nouvelle filière est en cours pour les D.E.E.E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) suite à la signature d'une convention avec ECOLOGIC.

Par ailleurs, les déchèteries sont actuellement en phase d'informatisation avec la mise en œuvre de cartes d'accès et de consoles portables.

Les artisans et commerçants peuvent également accéder aux déchèteries sous certaines conditions (redevances proportionnelles au volume et à la nature des déchets).

De plus, une collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) pour les particuliers qui résident sur le territoire du SMIRGEOMES a été mise en place depuis novembre 2003. Cette collecte se concrétise par des permanences organisées sur 4 sites (Connerré, La Ferté Bernard, Saint Calais et Savigné l'Evêque). Ces permanences sont assurées en lien avec la société MEDICOLLECT (Véolia).

2. *Le traitement*

Le traitement des ordures ménagères résiduelles s'effectue à *l'usine de broyage compostage* et au *Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) d'Ecorpain*. Ces installations sont la propriété du syndicat ; leur exploitation a été confiée à la société SETRAD (Véolia Propreté)

Le SMIRGEOMES réfléchit actuellement à la transformation de cette unité de traitement afin d'améliorer la qualité du compost et de préserver au mieux la durée de vie du CSDU. Ce projet sera l'un des enjeux majeurs de la période 2008-2014.

Tri des Emballages et des journaux :

Les emballages et journaux - magazines sont triés sur le *centre de tri d'Ecorpain*. Le SMIRGEOMES est propriétaire de l'installation, l'exploitation est confiée à un prestataire privé, la société COVED S.A dont le contrat vient d'être renouvelé.

Le **verre d'emballages**, collecté dans les conteneurs des espaces de tri, est stocké sur le site d'Ecorpain avant un transfert vers le site de traitement de Reims (Marne – groupe O-I Manufacturing), où il est transformé en calcin.

Traitement ou valorisation des déchets issus des déchèteries

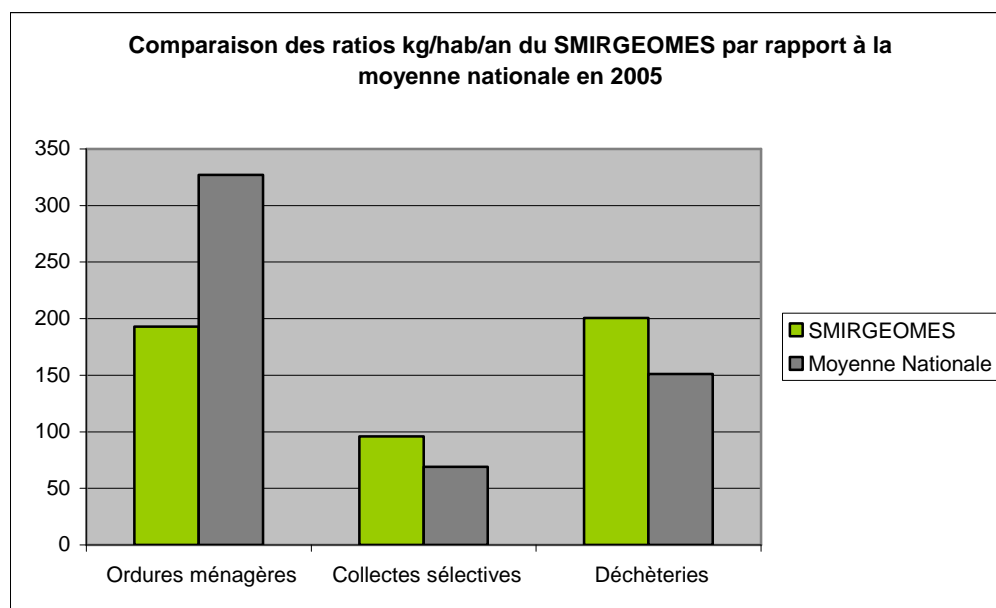
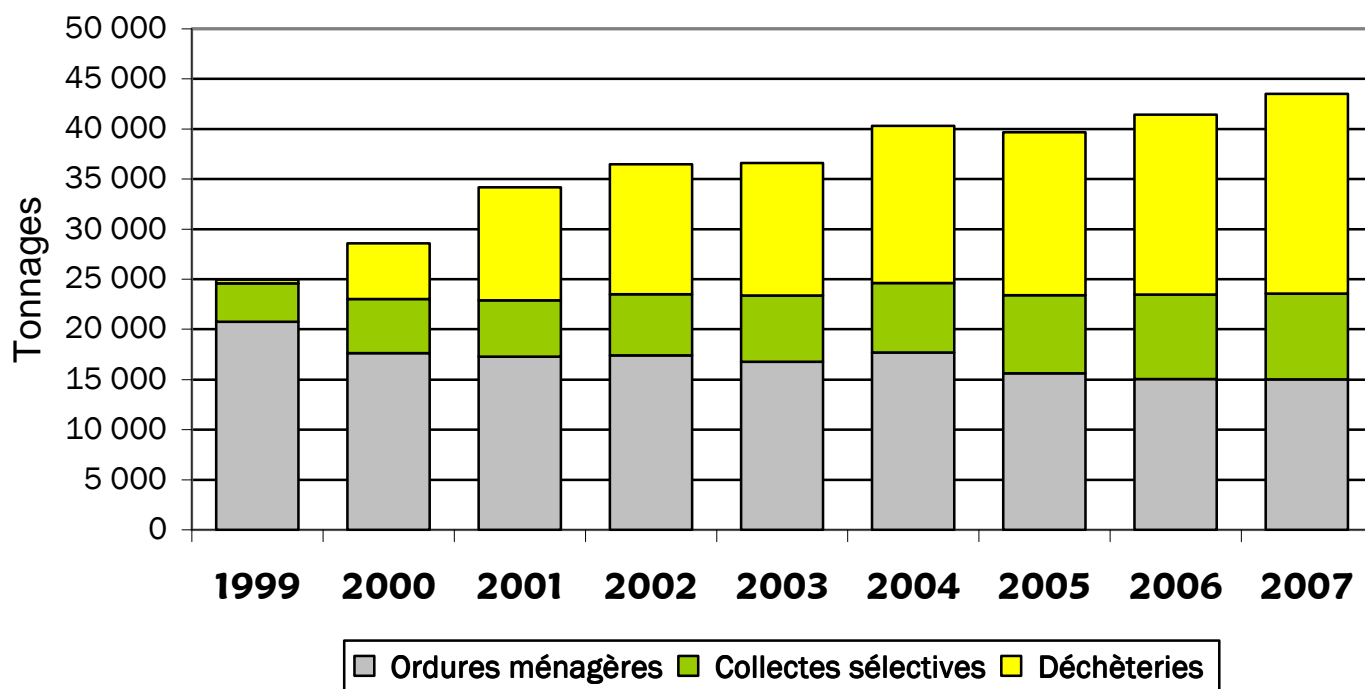
Les déchets collectés sur les **déchèteries** sont valorisés ou traités par des prestataires de service, dans le cadre de marchés publics, sur les sites suivants :

- Encombrants = CSDU de Montmirail (ISS Environnement) ;
- Végétaux = Plate forme de compostage de Montmirail (ISS Environnement) ;
- Bois = Société BELIPA à Ecommoy ;
- Cartons = conditionnement au centre de tri d'Ecorpain (COVED) ;
- Gravats = remblais chez les particuliers et CSDU de classe 3 ;
- Ferrailles = SARL DEROUIN à Ecorpain ;
- D.D.M. = regroupement et tri par CHIMIREC à Javené (35)

Evolution des tonnages collectés

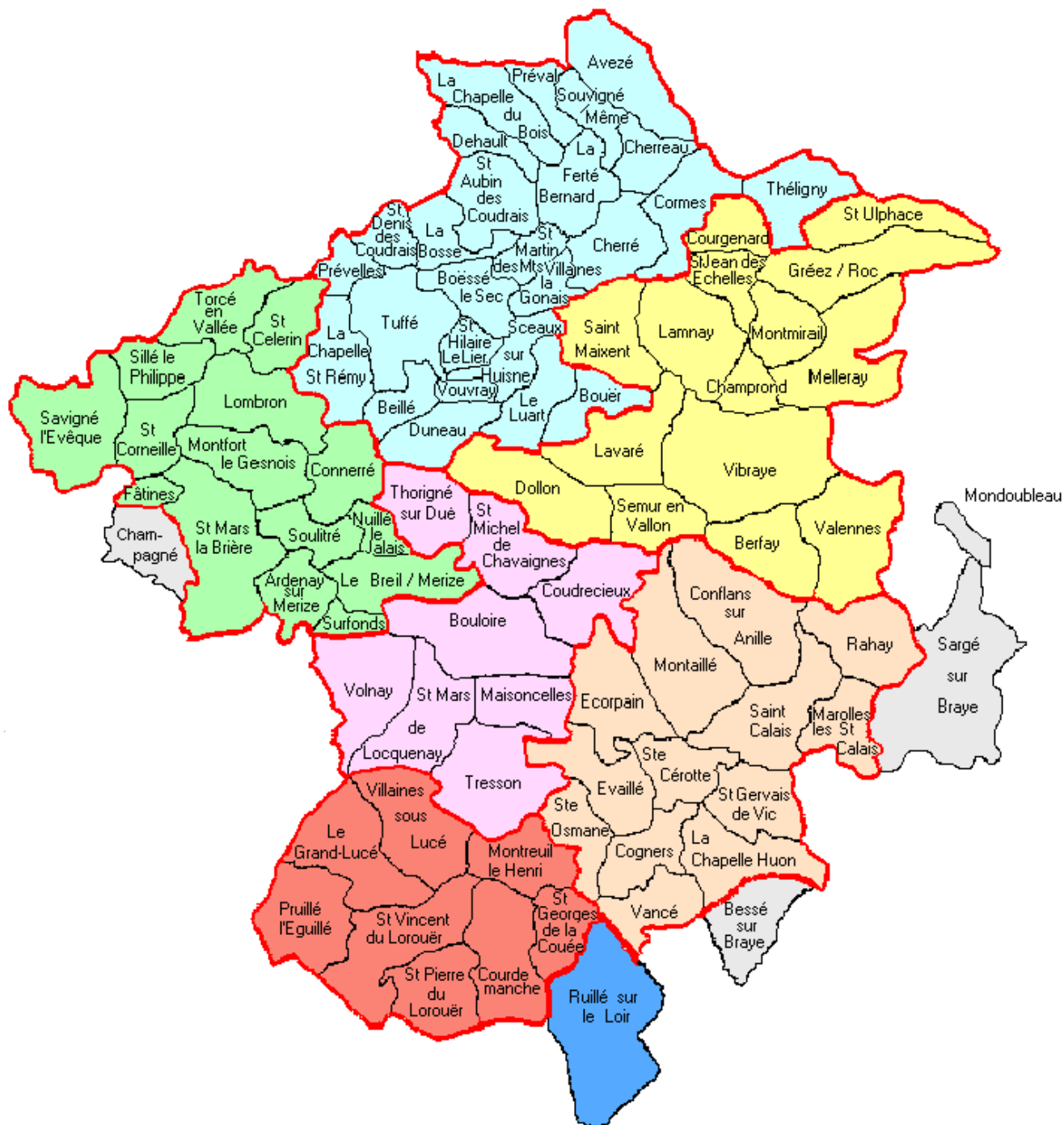
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ordures ménagères	17 660	17 224	17 424	17 279	17 701	15 623	15 072	15 030
Collectes sélectives	5 366	5 593	6 076	6 358	6 929	7 776	8 409	8 547
Déchèteries	5 548	11 269	12 845	14 130	15 691	16 261	17 954	19 923
TOTAL	28 574	34 086	36 345	37 767	40 321	39 660	41 435	43 500
Ratio kg/hab.	379,0	452,1	469,1	487,4	499,2	491,0	508,9	528,6

N.B. : les résultats sont exprimés en tonnes ;
le calcul du ratio kg/hab prend en compte les adhésions successives de nouvelles communes.



Les habitants du SMIRGEOMES produisent moins d'ordures ménagères que la moyenne nationale (185 kg/an contre 327 kg) et valorisent beaucoup plus.

TERRITOIRE DU SMIRGEOMES



LEGENDE :

- Limite des Communautés de Communes.
- Limite des communes.

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES :

<ul style="list-style-type: none"> C.C. du Pays des Brières et du Gesnois C.C. de Lucé C.C. du Pays de l'Huisne Sarthoise C.C. du Pays Calaisien 	<ul style="list-style-type: none"> C.C. du Val de Braye C.C. du Pays Bilurien C.C. du Val du Loir (Ruillé) Autres communes
--	--

Consignes de collecte des Ordures Ménagères

• **Les contenants :**

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées uniquement en bacs normalisés, fournis par le SMIRGEOMES. La capacité des bacs est adaptée à la composition de chaque foyer.

A titre exceptionnel et dans certains cas particuliers, le SMIRGEOMES fournit des sacs marqués (blanc) et/ou des étiquettes de couleur rouge pour la collecte des sacs en surplus.

Le personnel de collecte a la consigne de laisser sur place les bacs ou sacs non conformes.

• **Heure de sortie des contenants**

La **veille au soir** du jour de collecte (y compris pour les collectes de l'après-midi). Le bac doit être rangé rapidement après le passage de la benne.

Les bacs doivent être présentés sur le trottoir ou le bord de la route, bien en vue.

• **Le contenu :**

Les ordures ménagères :

- restes de repas, produits d'hygiène (mouchoirs papiers, couches bébé...)
- résidus du nettoyage des habitations (poussières...)
- cendres de cheminées (froides, mélangées au reste)
- litières d'animaux (en petite quantité, mélangées au reste)
- bouquets de fleurs fanées, enveloppes kraft...

Les déchets des professionnels (entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs...) :

Ils ne sont collectés que s'ils sont identiques aux ordures ménagères (en nature et en quantité : maximum 1 100 litres / semaine)

Les mêmes consignes de tri leur sont appliquées.

Les déchets issus de l'activité non conformes doivent être éliminés par les moyens de l'entreprise.

• **Les interdits :**

Les matériaux ou déchets suivants ne sont pas collectés dans les ordures ménagères car ils peuvent être repris par d'autres moyens, ou parce qu'ils sont dangereux.

Matériaux ou déchets	Moyens de collecte
Verre (bouteilles, bocaux ou pots en verre) →	Conteneur Vert
Flaconnages et Films plastiques, Emballages métalliques, Briques alimentaires, Cartonnettes →	Sac (ou conteneur) Jaune
Papiers, Journaux, Magazines, Prospectus →	Conteneur (ou sac) Bleu
Cartons (même pliés et ficelés) Végétaux (pelouse, branchages) Encombrants (petit électroménager : cafetière, aspirateur..., moquettes, tapisserie, ficelles, grands jouets d'enfant en plastique, gros éléments de calage ou boîte en polystyrène, pare-brise, miroir, vitre, faïence, céramique, vaisselle...) Ferraille (gazinière, vélo, casseroles, cocottes...) Gravats (pots de fleurs en terre, déblais, graviers, terre, décombres et débris) Déchets toxiques : substances dangereuses, corrosives, inflammables (huiles de friture, huiles de vidange, batteries, piles, peintures, néons, produits chimiques, produits de traitement...) <i>Les professionnels peuvent apporter leurs déchets toxiques dans 7 déchèteries.</i>	→ DECHETERIES
DASRI (déchets de soins à risque infectieux) : aiguilles, piquants, coupants →	appeler le Syndicat
Cadavres d'animaux (carcasse entière, déchets d'équarrissage) Amiante Déchets radioactifs Déchets explosifs DAS (déchets d'activité de soin, autres que les DASRI) →	pas de reprise par le Syndicat